

Chers parents,

Vous trouverez dans ce courrier les dates de rentrée ainsi que l'agenda détaillé du 1er trimestre, les tarifs, les listes de fournitures et le descriptif de l'ensemble des activités sportives et culturelles.

Vous disposerez durant l'été, via le site du collège, de l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de l'établissement ([www.sainteclotilde.net](http://www.sainteclotilde.net)) .

Un dossier remis à chaque élève le jour de la rentrée nous permettra de recueillir les informations vous concernant , vous et votre enfant.

Bonne lecture et bel été.

Bien à vous.

Le Chef d'établissement  
Olivier MUCIGNAT

## COORDONNÉES DU COLLEGE

### Collège Sainte Clotilde

103, rue de Reuilly

75571 Paris Cedex 12

Téléphone : 01 55 78 24 30

Fax : 01 55 78 24 49

Email : [comclo@yahoo.fr](mailto:comclo@yahoo.fr)

Site internet : <http://www.sainteclotilde.net/>



Flashez ce code pour entrer les coordonnées du collège dans les contacts de votre smartphone

### Du lundi 27 au jeudi 30 août

Stage de pré- rentrée pour les élèves inscrits.

### Jeudi 30 août

- ◇ 14h00 : Visite du collège proposée aux nouveaux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

### Vendredi 31 août

- ◇ Journée de prérentrée des professeurs avec messe à la chapelle.

### Lundi 3 septembre

- ◇ 9h00-13h30 : Rentrée des 6<sup>èmes</sup>.

Tous les élèves de 6<sup>ème</sup> (demi-pensionnaires et externes) sont invités à déjeuner avec les professeurs principaux et l'équipe éducative (sortie entre 12h30 et 13h30 selon les classes).

**Les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> n'ont pas cours le lundi 3 septembre.**

### Mardi 4 septembre : Attention ! pas de self ce jour

- ◇ 9h00-12h00 : Rentrée des 3<sup>èmes</sup>
- ◇ 10h00-13h00 : Rentrée des 4<sup>èmes</sup>
- ◇ 14h00-17h00 : Rentrée des 5<sup>èmes</sup>

**Les élèves de 6<sup>ème</sup> n'ont pas cours le mardi 4 septembre**

### Mercredi 5 septembre

Les cours commencent pour tous selon l'emploi du temps.

## ORGANISATION ANNUELLE

**Les élèves ne peuvent accéder à l'établissement que s'ils sont munis de leur carnet de liaison.**

### Au fil des heures...

- ◇ 7h45 : Ouverture des portes.
- ◇ 7h58 : Début des cours pour certaines classes de 4<sup>ème</sup>- 3<sup>ème</sup>.
- ◇ 8h55 : Début des cours de la matinée.
- ◇ 12h00 à 13h55 : Temps de repas (deux services de 12h00 à 12h55 ou 13h00 à 13h55) carte de self obligatoire.
- ◇ 15h45 : Sortie pour les 3<sup>èmes</sup>, si l'emploi du temps le permet avec l'autorisation parentale.
- ◇ 17h00 : Sortie pour tous les élèves.

### Au fil des trimestres...

L'année scolaire est divisée en 3 périodes ou « trimestres ».

- ◇ 1<sup>er</sup> trimestre : 3 septembre au 28 novembre 2018.
- ◇ 2<sup>ème</sup> trimestre : 29 novembre au 13 mars 2019.
- ◇ 3<sup>ème</sup> trimestre : 14 mars au 5 juillet 2019.

### Au fil de la Pastorale...

Les dates et heures des messes et célébrations de l'année 2018-2019 sont incluses dans le calendrier annuel.

## A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE

- ◇ Un agenda scolaire comportant une page par jour, **excepté pour les élèves de 6<sup>ème</sup> auxquels il sera fourni un agenda de liaison.**
- ◇ Quelques feuilles de papier.
- ◇ Le nécessaire pour écrire.
- ◇ 10 enveloppes sans fenêtre (110 x 220) autocollantes timbrées à 0,80 Euro sans nom et sans adresse (timbres uniquement)
- ◇ 8 enveloppes format A5 autocollantes timbrées à 1,60 Euro sans nom et sans adresse. (timbres uniquement)
- ◇ **en cas d'adresse différente des parents) pour les parents qui le souhaitent un deuxième envoi peut être fait et donc un deuxième jeu d'enveloppes doit être absolument fourni** Un chèque de caution pour les livres d'un montant de 75 Euros à l'ordre de « En Famille ».
- ◇ Un chèque de caution pour la carte scolaire d'un montant de 10 Euros à l'ordre de « En Famille » .
- ◇ Un chèque de caution pour le casier d'un montant de 50 Euros à l'ordre de « En Famille » .
- ◇ Une photo d'identité pour le carnet de liaison.

**Merci de mentionner le nom de l'élève au dos des chèques.**

## ACTIVITES PROPOSEES AU COLLEGE SAINTE CLOTILDE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

L'inscription aux activités aura lieu le mercredi 12 Septembre de 14h00 à 16h00 au collège lors du Forum des Associations. Il est possible de cumuler plusieurs activités, notamment culturelles et sportives.

### ATTENTION INSCRIPTION LE MERCREDI AU SELF POUR LES ACTIVITES DU MERCREDI (PAS DE PIQUE NIQUE AUTORISE )

INTITULE DE L'ACTIVITE DU MERCREDI	HEURE	RESPONSABLES	PRESENTATION	EFFECTIFS	TARIFS	Dossier d'inscription ou pièces à fournir
Atelier Théâtre	de 13h30 à 15h	Mme Rosenthal M. Bourreau	Interpréter une pièce baroque du XVIII <sup>e</sup> siècle « l'Amoureux extravagant » de François Pascal. S'initier à la déclamation baroque Improvisations. Interventions d'un comédien professionnel . Sorties théâtrales	10-20 élèves	50 €	
Groupe Musicale actuelle	de 14h à 16h	M. Bourcy Mime Mesnage M. Markiewicz	Pratique musicale en groupe pour présenter deux concerts	15 élèves	25 €	
AS Tennis	de 12h30 à 15h30 3 Créneaux à définir	M. Bricard	Découverte et /ou compétition	12 élèves par créneau	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
AS athlétisme	de 13h30 à 14h30 6ème/5ème de 14h30 à 15h30 4ème /3ème	M. Mangin	Découverte et /ou compétition	32 élèves par créneau	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
AS escalade	2 créneaux à définir de 12h30 à 14h00	Mme Harlé	Découverte et /ou compétition	18 élèves par créneau	120€	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Atelier Photo	de 13h30 à 15h	M. Delagnes	Pratiques photographiques (sténopé 6X6, chambre, labo, développement numérisation, pratique numérique)	15 à 20 élèves	65 €	
Option cinéma	de 14h à 17h	M. Alaguillaume M. Dubois	Voir le site : <a href="http://cine.steclo.blogspot.fr">http://cine.steclo.blogspot.fr</a>	24 élèves	65 €	

INTITULE DE L'ACTIVITE	JOUR ET HEURE	RESPONSABLES	PRESENTATION	EFFECTIFS	TARIFS	Dossier d'inscription ou pièces à fournir
AS escalade	Lundi midi 12h00-13h30	M. Mahéo	Découverte et /ou compétition	15 élèves par créneau	120€	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Badminton	Mardi midi de 13h à 13h55	M. Barbarin	Découverte et /ou compétition	20 élèves	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Athlétisme	Lundi soir de 17h à 18h00	M. Mangin	Découverte et /ou compétition	32 élèves	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Danse contemporaine	Mardi midi de de 12h30 à 13h55	M. Markiewicz	initiation	25 élèves par créneau	65 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Chorale	Lundi ou mardi le midi à définir	Mme Mesnage M. Mucignat M. Daskalothanasis	Choeur et orchestre	40 élèves	/	
AS escalade	Mardi midi de 12h00 à 13h30	M. Mahéo	Découverte et /ou compétition	15 élèves par créneau	120€	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Club échecs	Mardi midi Créneau à définir	M. Bourcy	Atelier Echecs : apprentissage du jeu, tournois	20 élèves	12€	
Tir à l'arc	Lundi midi de 12h00 à 13h00 ou de 13h à 13h55	M. Barbarin	Initiation	18 par créneau	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Tir à l'arc	Jeudi de 17h00 à 18h00	Mme Harlé	Initiation	18 par créneau	80 €	A télécharger sur le blog EPS ou à récupérer auprès des professeurs d'EPS
Atelier « Opérette Party »	Lundi de 12h00 à 13h00	Mme Rosenthal M. Daskalothanasis	Interpréter des airs de l'Opérette d'Offenbach « La Belle Hélène » Atelier destiné aux chanteurs et musiciens débutants ou confirmés	indéterminé	50 €	
Danse Hip - Hop	Lundi de 12h00 à 13h30	M. Mangin	initiation	25 élèves	65 €	
Atelier journal	Créneau à définir	Mime Pireyre	Rédaction d'articles pour le journal de sainte Clotilde	10/15 élèves	/	Bulletin d'inscription à retirer au C.D.I en septembre
Atelier lecture	Mardi midi	Mime De Maistre	Partager des lectures et découvrir de nouveaux livres	15 élèves	/	Bulletin d'inscription à retirer au C.D.I en septembre

## Liste des fournitures scolaires 2018-2019

Une série de livres est prêtée gratuitement pour l'année. Ils seront remis le jour de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 75 euros.

### L'établissement fournit :

- ◇ 2 tee-shirts pour l'E.P.S. (pour les nouveaux élèves).
- ◇ Selon les matières et les niveaux, des cahiers d'exercices.
- ◇ Du matériel de dessin (gouache, fusain, pastel, ...).
- ◇ 1 rapporteur circulaire ALEPH non métallique plus un carnet de liaison pour les 6<sup>èmes</sup>.

**Le règlement de ces fournitures sera comptabilisé sur la première facture.**

**Fournitures que vous devez vous-mêmes procurer à vos enfants :** (Il est judicieux de garder une petite réserve de matériel à la maison).

- ◇ 1 agenda avec une page par jour **sauf pour les élèves de 6ème.**
- ◇ 1 trousse.
- ◇ 1 stylo plume.
- ◇ 1 effaceur.
- ◇ Stylos à bille (bleu, rouge, noir, vert).
- ◇ Feutres fins (bleu, rouge, noir, vert).
- ◇ 3 surligneurs (jaune, vert, rose).
- ◇ 1 crayon à papier ou critérium HB.
- ◇ Taille crayon avec réservoir.
- ◇ Gomme blanche.
- ◇ Crayons de couleurs.
- ◇ 1 pochette de feutres couleurs.
- ◇ 1 paire de ciseaux.
- ◇ 1 équerre non métallique.
- ◇ 1 compas.
- ◇ 1 calculatrice type collègue (Casio FX 92 ou Texas TI Collège Plus).
- ◇ 1 règle plate graduée 30 cm en plastique rigide (non flexible).
- ◇ 1 bâton de colle, ruban adhésif, trombones.
- ◇ Copies perforées simples grand format (21x29,7) grands carreaux.
- ◇ Copies perforées doubles grand format (21x29,7) grands carreaux.
- ◇ Copies perforées simples grand format (21x29,7) petits carreaux.
- ◇ Copies perforées doubles grand format (21x29,7) petits carreaux.
- ◇ Cahiers de brouillon.
- ◇ Quelques feuilles de papier millimétré.
- ◇ Pochettes plastiques.
- ◇ Une paire d'écouteurs.

### Fournitures pour l' E.P.S :

- ◇ 1 sac comportant 1 short ou 1 survêtement correct, 1 tee-shirt « Sainte Clotilde » (fourni à la rentrée aux nouveaux élèves) et une paire de chaussures de sport pour l'extérieur.  
Le tout marqué obligatoirement au nom de l'élève.

### Important :

- ◇ Au cours de l'année il sera demandé aux élèves d'avoir en plus, une paire de chaussures de sport **exclusivement réservée à la pratique de l'EPS dans le gymnase** pour des raisons d'hygiène, de propreté et de respect du revêtement et du mur d'escalade.

**FOURNITURES PAR MATIERE**

Matière	Classe de 6 <sup>ème</sup>	Classe de 5 <sup>ème</sup>	Classe de 4 <sup>ème</sup>	Classe de 3 <sup>ème</sup>
<b>Allemand LV1</b>	1 Cahier 24x32 48 pages+ un cahier A5	1 Cahier 24x32 48 pages	1 Cahier 24x32 48 pages	1 Cahier 24x32 48 pages
<b>Allemand LV2</b>		1 petit carnet A5		
<b>Anglais LV1</b>	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32
<b>Anglais Cambridge</b>	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24X32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24X32
<b>Anglais LV2</b>			1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32	1 Cahier 96 pages Grands carreaux 24x32
<b>Arts Plastiques</b>	1 cahier de TP (Travaux Pratiques) 24x32 couvert et étiqueté avec nom et prénom + crayon à papier HB	1 cahier de TP (Travaux Pratiques) 24x32 couvert et étiqueté avec nom et prénom + crayon à papier HB	1 cahier de TP (Travaux Pratiques) 24x32 couvert et étiqueté avec nom et prénom + crayon à papier HB	1 cahier de TP (Travaux Pratiques) 24x32 couvert et étiqueté avec nom et prénom + crayon à papier HB
<b>Culture et Foi</b>	1 Cahier 24x32 grands carreaux sans spirale épais utilisé pendant les 4 années du collège 48 pages			
<b>Espagnol</b>		2 cahiers de 48 pages grands carreaux 24x32 sans spirale + 1 cahier de brouillon	2 cahiers de 48 pages grands carreaux 24x32 sans spirale + 1 cahier de brouillon	2 cahiers de 48 pages grands carreaux 24x32 sans spirale + 1 cahier de brouillon
<b>Français</b>	1 Classeur 21x29,7 à dos épais pour rangement <u>ou</u> un cahier 96 pages grands carreaux 24x32 (sera précisé à la rentrée) + un dictionnaire de poche	1 Classeur 21x29,7 à dos épais pour rangement <u>ou</u> un cahier 96 pages grands carreaux 24x32 (sera précisé à la rentrée) + un dictionnaire de poche	1 Classeur 21x29,7 à dos épais pour rangement <u>ou</u> un cahier 96 pages grands carreaux 24x32 (sera précisé à la rentrée) + un dictionnaire de poche	1 Classeur 21x29,7 à dos épais pour rangement <u>ou</u> un cahier 96 pages grands carreaux 24x32 (sera précisé à la rentrée) + un dictionnaire de poche
	La lecture de textes étant obligatoire dans les programmes de collège, les élèves doivent se procurer au cours de l'année, les livres demandés par les professeurs.			
<b>Histoire Géographie/ EMC</b>	2 Cahiers 48 pages 24x32 grands carreaux sans spirale	2 Cahiers 48 pages 24x32 grands carreaux sans spirale	2 Cahiers 48 pages 24x32 grands carreaux sans spirale	2 Cahiers 48 pages 24x32 grands carreaux sans spirale
<b>Latin</b>		1 Cahier 24x32	1 Cahier 24x32	1 Cahier 24x32 + 1 dictionnaire Gaffiot abrégé
<b>Mathématiques</b>	Sera précisé à la rentrée par le professeur (cahier, classeur et type de feuilles)	4 Cahiers 48 pages avec protège-cahier 24x32 sans spirale, petits carreaux + 1 pochette plastique ou cartonnée et feuilles A4 doubles, petits et grands carreaux	4 Cahiers 48 pages avec protège-cahier 24x32 sans spirale, petits carreaux + 1 pochette plastique ou cartonnée et feuilles A4 doubles, petits et grands carreaux	4 Cahiers 48 pages avec protège-cahier 24x32 sans spirale, petits carreaux + 1 pochette plastique ou cartonnée et feuilles A4 doubles, petits et grands carreaux
<b>Musique</b>	1 Classeur souple et des fiches plastifiées + feuilles à grands carreaux + écouteurs et clé USB	1 Classeur souple et des fiches plastifiées + feuilles à grands carreaux + écouteurs et clé USB	1 Classeur souple et des fiches plastifiées + feuilles à grands carreaux + écouteurs et clé USB	1 Classeur souple et des fiches plastifiées + feuilles à grands carreaux + écouteurs et clé USB
<b>Sciences Physiques</b>		Lutin de 100 pochettes plastiques (200 vues)	Lutin de 100 pochettes plastiques (200 vues)	Lutin de 100 pochettes plastiques (200 vues)
<b>SVT</b>	1 Cahier 24x32 96 pages sans spirale grands carreaux + protège cahier à rabats.	1 Cahier 24x32 96 pages sans spirale grands carreaux + protège cahier à rabats.	1 Cahier 24x32 96 pages sans spirale grands carreaux + protège cahier à rabats.	Un classeur extra-large A4 souple / 6 intercalaires extra larges en carton + pochettes plastiques et feuilles simples grands carreaux
<b>Technologie</b>	1 Cahier classeur 21x29,7, 3 intercalaires en carton, pochettes plastiques transparentes, 1 clé USB	1 Cahier classeur 21x29,7, 3 intercalaires en carton, pochettes plastiques transparentes	1 Cahier classeur 21x29,7, 12intercalaires en carton, pochettes plastiques transparentes, 1 connexion internet souhaitable mais non obligatoire	1 Cahier classeur 21x29,7, 12 intercalaires en carton, pochettes plastiques transparentes, 1 connexion internet souhaitable mais non obligatoire
<b>ULIS</b>	Français, Anglais, 2 cahiers 24x32 par matière grands carreaux + un protège cahier + un répertoire format A4 Maths : 2 cahiers 24x32 petits carreaux + un protège cahier			

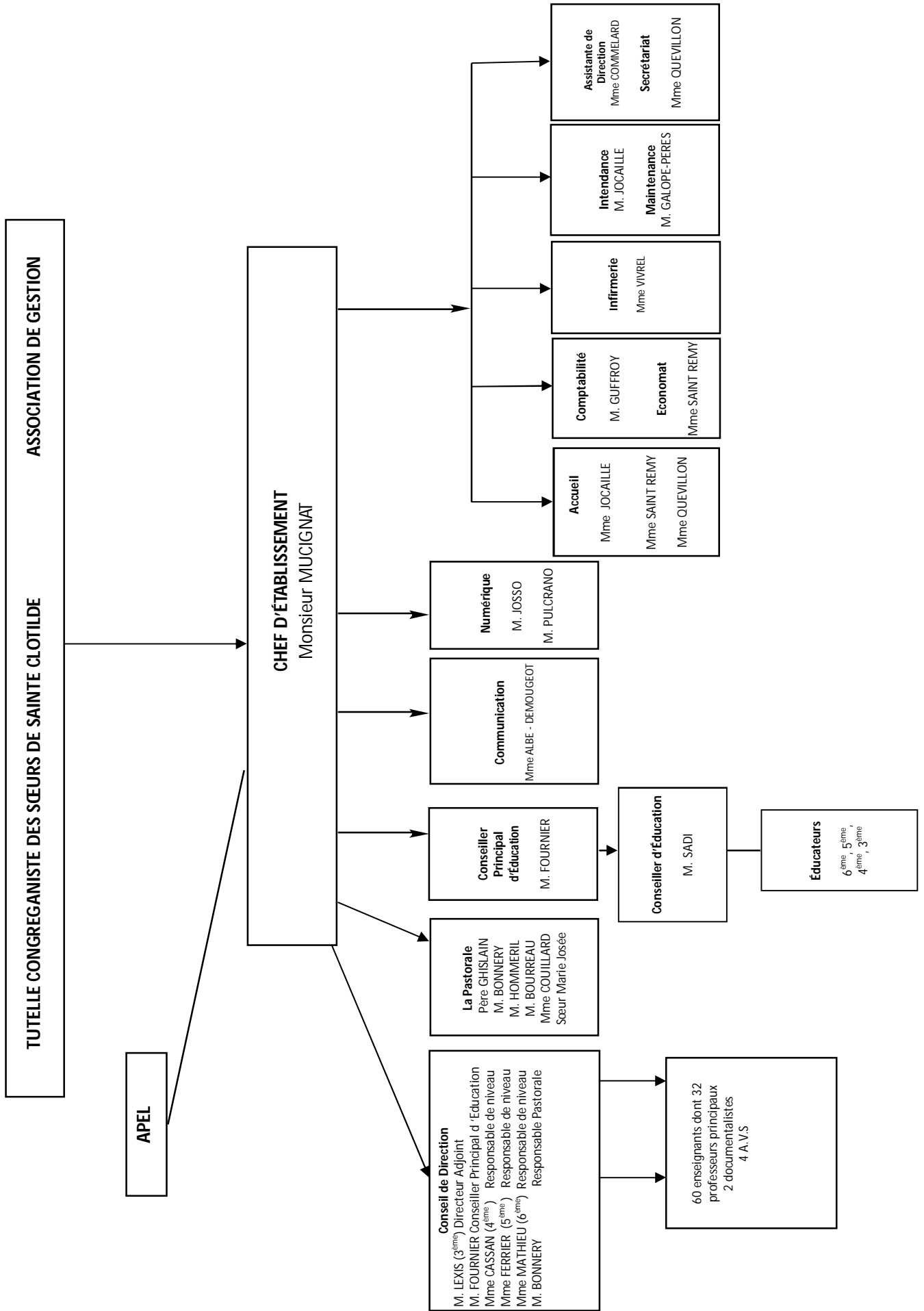
## FRAIS DE SCOLARITE

### Tarifs annuels :

Votre enfant est :	Externe	Demi-pensionnaire Forfait 4 jours/semaine	Demi-pensionnaire Forfait 5 jours/semaine
Redevance familiale	1386 €	1386 €	1386 €
Frais annexes et Cotisations	225 €	225 €	225 €
Option Cambridge	120 €	120 €	120 €
Inscription demi-pension		234 €	234 €
Forfait demi-pension 1er trimestre		335 €	422 €
Forfait demi-pension 2ème trimestre		322 €	403 €
Forfait demi-pension 3ème trimestre		174€	217 €
sous-total		831 €	1042 €
TOTAL	1 611€	2 676 €	2 887 €
Option Cambridge	1 731€	2 796 €	3 007 €

- ◇ **Redevance familiale** : Elle constitue, avec le forfait versé par l'Etat et le Département, les ressources de l'Etablissement, qui permettent de fixer les salaires du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement du Collège (chauffage, entretien, etc...).
- ◇ Une réduction de 10% sur la redevance familiale est accordée pour le 2ème enfant, et de 20% pour le 3ème enfant, inscrit dans l'Etablissement.
- ◇ **Frais annexes** : ces frais comprennent l'assurance accident, le service médical, le courrier de Sainte-Clotilde, le gymnase...
- ◇ **Cotisations** : Les sommes perçues sont reversées aux organismes suivants : Services Interdiocésains, Secrétariat de l'Enseignement Catholique, UROGEC (Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique), AESP Solidarité (Association d'Entraide et de Soutien aux Personnes), UGSEL (Union Général Sportive de l'Enseignement Libre).  
Toutes ces cotisations sont obligatoires.
- ◇ La cotisation APEL de 22 € est volontaire et par famille. Si vous ne souhaitez pas la payer, vous devez le signaler dès réception de la facture au service comptable.
- ◇ Vous avez versé au moment de l'inscription de votre enfant la somme de 400 € (dont 50 € pour les droits d'inscription) ou au moment de la réinscription l'avance de 350 € sur scolarité qui sera déduite du montant total de la facture ; en trois fois si la facture est trimestrielle. Cette avance ne vous sera remboursée qu'en cas de déménagement jusqu'au 14 septembre 2018.
- ◇ Au tarif général, le collège ajoute les frais de fournitures scolaires dont le montant ne sera connu qu'à la rentrée scolaire.

**Un ajustement sur le tarif de restauration pourra être établi en fonction de la date du Diplôme National du Brevet 2018-2019.**





**Modalités de paiement - Tout trimestre commencé est dû en entier.**

Les chèques bancaires ou postaux établis en règlement des frais de scolarité et de demi-pension doivent être libellés à l'ordre de "EN FAMILLE".

Il y a pour chacun la règle générale selon le mode de paiement que vous avez choisi :

**1° Paiement en une seule fois :**

- ◇ 1 facture annuelle vous est adressée en début d'année scolaire, le paiement est à effectuer en **début d'année, avant le 1<sup>er</sup> octobre ou à réception de facture** par chèque ou par virement bancaire.

**2° Paiement en 3 fois :**

- ◇ 3 factures trimestrielles vous sont adressées dans l'année, le paiement se fait à réception de facture, au plus tard les 16 octobre, 19 janvier, et 18 mai et **non en fin de trimestre**, par chèque ou par virement bancaire (à préciser SVP).

Attention : les frais annexes et cotisations sont payables au 1<sup>er</sup> trimestre. Le montant de celui-ci est donc plus important que pour les deux autres.

**3° Paiement par prélèvement bancaire mensuel :**

- ◇ 1 facture annuelle, vous est adressée en début d'année scolaire.
- ◇ 9 mensualités au **5 de chaque mois, d'octobre à juin**.

En cas d'impayé, les mensualités ne sont pas représentées automatiquement en banque, il vous appartient de régulariser auprès du collège.

Lorsque deux mensualités successives sont refusées, les prélèvements sont interrompus afin d'éviter tout frais supplémentaire (11,30 € actuellement) et le paiement se fait alors par chèque ou espèces auprès du collège.

N'oubliez pas de signaler toute modification intervenant en cours d'année scolaire dans les références du compte à débiter : **code IBAN, code BIC, domiciliation de votre compte à prélever**, en nous adressant un nouveau relevé d'identité bancaire avant l'échéance suivante.

**4° Paiement mensuel par chèque (ou espèces) :**

- ◇ 1 facture annuelle vous est adressée en début d'année scolaire.
- ◇ 9 paiements au **5 de chaque mois au plus tard, d'octobre à juin** : la première mensualité est donc à prévoir **fin septembre** et la dernière **fin mai**.

Merci de noter au dos du chèque le **N° de FA** qui figure sur votre facture et le nom de votre enfant s'il est différent du vôtre.

Tout changement de mode de règlement doit intervenir avant le 16 octobre 2018, pour l'année scolaire à courir et doit être signalé par courrier au service comptable.

**Le 4 juin, toutes les factures doivent être réglées.** L'école se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant si les frais de scolarité ne sont pas versés au terme de l'année scolaire et de ne pas délivrer de certificat de fin de scolarité.

**Plusieurs possibilités d'aides sont proposées aux familles en difficulté :**

- ◇ Des bourses de l'Education Nationale.
- ◇ Des aides appelées Fonds Sociaux attribuées par le Rectorat.
- ◇ Une aide exceptionnelle du Collège.
- ◇ Une aide exceptionnelle de la Congrégation.

Ces aides ont des procédures d'attribution différentes, c'est pourquoi il vous est demandé de prendre contact avec Madame SAINT REMY, si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à lui téléphoner avant de vous déplacer.

La congrégation peut bénéficier de dons et délivrer des reçus fiscaux permettant une déduction d'impôt sauf pour l'ISF.

Ces règles générales étant énoncées, certaines familles peuvent avoir des difficultés à tenir leur engagement, dans ce cas, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec le collège le plus rapidement possible :

Monsieur GUFFROY peut vous renseigner sur toutes les questions concernant vos factures et Madame SAINT REMY sur tous les problèmes de paiement et les demandes d'aides.

Dans l'intérêt de tous, il vaut mieux nous contacter dès qu'un problème apparaît et prévoir après accord de M. Mucignat, un calendrier de paiement personnalisé.

## **1<sup>er</sup> trimestre : du 3 septembre au 28 novembre 2018**

**Réunions de présentation par les professeurs de leur discipline et des objectifs de l'année aux parents :**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : jeudi 6 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 4<sup>ème</sup> : lundi 10 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 13 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 5<sup>ème</sup> : mardi 18 septembre 2018 à 18h30

**Assemblée générale de l'Association des parents d'élèves :** jeudi 27 septembre à 19h30.

**Présentation des lycées auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> :** Mardi 16 octobre à 18h30.

**Semaine de Prévention :** du jeudi 4 octobre au vendredi 12 octobre 2018.

**Vacances de Toussaint :** vendredi 19 octobre 2018 après la classe au lundi 5 novembre 2018 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 29 novembre 2018.

## **2<sup>ème</sup> trimestre : du 29 novembre 2018 au 13 mars 2019**

**Réunion rencontres individuelles parents professeurs:**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : mardi 18 décembre 2018 / jeudi 10 janvier 2019 (suivant les classes) de 16h15 à 20h30
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 20 décembre 2018 de 16h15 à 20h30
- ◇ 4<sup>ème</sup> : mardi 8 janvier 2019 de 16h15 à 20h30
- ◇ 5<sup>ème</sup> : jeudi 17 janvier 2019 de 16h15 à 20h30

**Semaine de stage pour les élèves de 3<sup>ème</sup> :** du 17 au 21 décembre 2018.

**Vacances de Noël :** vendredi 21 décembre 2018 après la classe au lundi 7 janvier 2019 au matin.

**Journée Portes Ouvertes :** samedi 2 février 2019.

**Vacances d'hiver :** vendredi 22 février 2019 après la classe au lundi 11 mars 2019 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 14 Mars 2019.

## **3<sup>ème</sup> trimestre : du 14 mars au 7 juillet 2019**

**Vacances de Printemps :** vendredi 19 avril 2019 après la classe au lundi 6 mai 2019 au matin.

**Pont de l'Ascension :** du mercredi 29 mai 2019 après la classe au lundi 3 juin 2019 au matin.

**Week-end de la Pentecôte:** du vendredi 7 juin après la classe au mardi 11 juin 2019 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 27 mai 2019.

**Fête du Collège :** samedi 22 juin 2019.

**Vacances d'Eté :** vendredi 5 juillet 2019 après la classe.

## AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE

**Jeudi 30 août** : Visite du collège à 14h00 proposée aux nouveaux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

**Vendredi 31 août** : Journée de prérentrée des professeurs et à 10h30 : messe à la Chapelle

SEPTEMBRE		
Lundi 3	9h00-13h00	Rentrée des élèves de 6 <sup>ème</sup> suivie du déjeuner pris en commun avec l'équipe pédagogique. Petit déjeuner offert aux parents des 6 <sup>ème</sup> par l'A.P.E.L.
Mardi 4	9h00-12h00 10h00-13h00 14h00-17h00	Rentrée des élèves de 3 <sup>ème</sup> . Rentrée des élèves de 4 <sup>ème</sup> . Rentrée des élèves de 5 <sup>ème</sup> .
Mercredi 5		Les cours commencent pour tous selon l'emploi du temps.
Jeudi 6	18h30	Réunion des parents de 6 <sup>ème</sup> .
Lundi 10	18h30	Réunion des parents de 4 <sup>ème</sup> .
Jeudi 13	18h30	Réunion des parents de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 14	12h05	Messe de rentrée à la chapelle avec les élèves et 2 <sup>ème</sup> étape de baptême.
Lundi 17/Mardi 18		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Mardi 18	18h30	Réunion des parents de 5 <sup>ème</sup> .
Jeudi 20/ Vendredi 21		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Lundi 24/Mardi 25		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Jeudi 27/Vendredi 28		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Jeudi 27	19h30	Réunion parents A.P.E.L.
Vendredi 28	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 4 <sup>èmes</sup> et les 3 <sup>èmes</sup> .

OCTOBRE		
Lundi 1		Début des pré-conseils de professeurs.
Jeudi 4		Début de la semaine de prévention.
Mercredi 10	Départ 13h	Retraite de Confirmation 3èmes.
Vendredi 12	18h30	Veillée à la chapelle de retour de retraite 3èmes.
Samedi 13	10h30	Confirmations à Saint Eloi.
Mardi 16	18h30-20h30	Présentation des lycées aux parents des élèves de 3èmes.
Du lundi 15 au vendredi 19		Élections des délégués 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> .
Vendredi 19	12h05	Messe pour la Toussaint à la chapelle.
		Vacances de la Toussaint après les cours.

NOVEMBRE		
Du lundi 5 au vendredi 9		Reprise des cours. Élections des délégués de 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 9	12h05	Messe des défunts à la chapelle.
Vendredi 16	17h00-19h30	Soirée de prière 6èmes/5èmes.
Samedi 24	14h-20h	Lancement des Sacrements et 50 ans de la Paroisse Saint Eloi.
Jeudi 29		Début des conseils de classe du 1er trimestre.

## AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE

DECEMBRE		
Vendredi 7	12h05	Célébration de Réconciliation à la chapelle.
Jeudi 13/vendredi 14		Brevet Blanc des élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 14	17h00-20h30	Soirée de louanges inter-aumônerie.
Du lundi 17 au vendredi 21		Semaine de stage pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Mardi 18	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour 4 classes de 6 <sup>ème</sup> .
Jeudi 20	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 21	12h05	Messe de Noël à la chapelle.
		Vacances de Noël après les cours.

JANVIER		
Lundi 7		Reprise des cours.
Mardi 8	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 4 <sup>ème</sup> .
Jeudi 10	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour 4 classes de 6 <sup>ème</sup> .
Vendredi 11	12h05	Messe de l'Épiphanie à la chapelle.
Jeudi 17	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 5 <sup>ème</sup> .

FEVRIER		
Samedi 2	10h30-17h30	Journée Portes Ouvertes.
Vendredi 8	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 4 <sup>èmes</sup> et les 3 <sup>ème</sup> à la Chapelle.
Semaine du 11		Semaine de voyages des 4èmes.
du lundi 18 au vendredi 22		Évaluation des acquis pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> .

MARS		
jeudi 14		Début des conseils de classe du 2 <sup>ème</sup> trimestre.
Jeudi 21 et vendredi 22		Brevet Inter établissement.
Vendredi 22	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 6 <sup>èmes</sup> et les 5 <sup>èmes</sup> .

AVRIL		
Du lundi 1 avril au vendredi 5 avril		Semaine d'évaluation des acquis 4èmes.
Vendredi 5		Bol de riz N°1 et célébration de la réconciliation.
Samedi 13	14h-20h	Temps Fort des Rameaux et messe à Saint Eloi à 18h30.
Vendredi 19	12h05	Chemin de Croix (Vendredi Saint) et Bol de riz n°2.
Vendredi 19		Début des vacances de Printemps après les cours.

**AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE**

<b>MAI</b>		
Lundi 6		Reprise des cours.
Mercredi 8		Fête de la Victoire. Jour férié.
A partir du 13		Semaine d'évaluation des acquis 5ème.
A partir du lundi 20		Semaine anglaise pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> .
Mercredi 22	13h30	Retraite à Montligeon, Profession de Foi et Baptêmes et Baptême.
Vendredi 24	18h30	Veillée retour de retraite au collège à la chapelle.
Samedi 25	18h30	Messe des Baptêmes et Professions de Foi à Saint Eloi.
Lundi 27		Début des conseils de classes pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Du mercredi 29 mai après la classe au lundi 3 juin au matin		Pont de l'Ascension.

<b>JUIN</b>		
Du vendredi 7 après les cours au lundi 10 en soirée		FRAT à Jambville 4ème /3ème.
Lundi 10		Lundi de Pentecôte. Jour férié.
vendredi 14		Début des conseils de classes pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> .
Mercredi 19	13h30- 17h00	Retraite des 1ères communions.
Samedi 22	10h30	Messe et Premières Communions.
	12h30-17h30	Fête du Collège.

<b>JUILLET</b>		
Fin des cours vendredi 5 juillet.		

**DOSSIERS DE DEMANDE DE BOURSE**

**Si vous désirez déposer un dossier de demande de bourse, veuillez impérativement rencontrer Mme SAINT-REMY jusqu'au 1 octobre 2018, dernier délai :**

soit aux heures habituelles d'ouverture : 8h30 à 17h.

soit au moment des réunions de parents, où elle sera présente **de 17h à 20h dans son bureau.**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : jeudi 6 septembre 2018
- ◇ 4<sup>ème</sup> : lundi 10 septembre 2018
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 13 septembre 2018
- ◇ 5<sup>ème</sup> : mardi 18 septembre 2018

Vous pouvez lui téléphoner au 01 55 78 24 36 pour un rapide calcul avant de vous déplacer.

N'attendez pas la semaine du 1 octobre, venez dès que vous avez rassemblé les pièces justificatives.

Tous les dossiers doivent être déposés au Rectorat le **5 octobre dernier délai**, après visa de la Direction du Collège.

**Pièces justificatives exigées :**

- Photocopies des avis d'imposition sur le revenu des parents demandeurs : avis 2017 sur les revenus de 2016 ET avis 2018 sur les revenus de 2017;
- Photocopie du dernier relevé de la Caisse d'Allocations familiales;
- En cas de divorce ou de séparation, justificatif de la garde des enfants et pension alimentaire versée;
- Photocopie du dernier bulletin de salaire ou attestation du dernier versement ASSÉDIC;
- Photocopie de la dernière quittance de loyer ou échéancier(s) de prêt(s) immobilier(s) d'accès à la propriété, et justificatif des charges trimestrielles de copropriété.

**Merci de vous munir de ces documents lorsque vous rencontrerez Mme SAINT-REMY**

**Ne remettez pas le dossier à votre enfant.**

**Sainte Clotilde est un collège privé catholique, ouvert et accueillant ; chacun y est admis sans distinction d'origine ou de croyance, peut connaître Jésus-Christ et approfondir sa Foi.**

## **I- RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Le collège est ouvert aux élèves de 7h45 à 18h00.

### **A. LE CARNET DE LIAISON**

**Outil principal de communication entre le collège et les parents, le carnet de liaison doit être consulté régulièrement par les parents.** Il permet l'échange d'informations entre la famille et l'Etablissement (changements d'emplois du temps, demandes de rendez-vous, )

Chaque élève doit présenter son carnet de liaison avant d'entrer au collège. Il peut être demandé à tout moment de la journée . La non présentation du carnet entraîne une heure de retenue le soir même.

La perte du carnet entraîne l'attribution d'un avertissement et l'achat d'un nouveau carnet.

### **B. RENDEZ-VOUS**

Monsieur MUCIGNAT, Chef d'Etablissement, le Directeur Adjoint, le Conseiller Principal d'Education, , les Responsables de Niveau, ainsi que les enseignants reçoivent sur rendez-vous. La demande doit être faite dans le carnet de liaison ou en téléphonant à l'accueil au 01-55-78-24-30.

## **II – IMPLICATION DANS LE TRAVAIL**

**Le travail est d'abord effectué en classe et nécessite assiduité, concentration, participation. Il est complété par un travail personnel indispensable, à la maison.**

Les parents sont informés d'un oubli de travail ou de matériel dans les pages du carnet de liaison prévues à cet effet. Les notes sont consultables sur internet, les bulletins trimestriels sont adressés aux familles par courrier.

## **III - COMPORTEMENT**

**Le « bien vivre ensemble » est d'abord une attitude qui se traduit par le respect, la politesse et la courtoisie.**

Conformément à la loi, tout propos ou image truquée, dégradant, diffamatoire, tenu à l'encontre d'une personne de l'établissement et mis sur la place publique par des moyens traditionnels ou par le biais des nouvelles technologies de la communication, peut entraîner pour son auteur une sanction de la part de l'établissement, lequel se réserve le droit de porter plainte.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. De plus toute détention de produits illicites dans l'enceinte du collège implique une sanction dans l'établissement et un signalement aux autorités judiciaires.

Les tenues et signes religieux ne sont pas tolérés s'ils sont l'expression d'une aliénation, un moyen de manipulation ou de prosélytisme ou s'ils entraînent un trouble manifeste au sein de la communauté éducative. La tenue vestimentaire doit être en conformité avec la vie du collège et le respect d'autrui. Elle est laissée à l'appréciation des adultes du collège sous l'autorité du Chef d'Etablissement. L'E.P.S. requiert une tenue spécifique (T-shirt « Sainte Clotilde », short ou jogging) strictement réservée à cette discipline.

Tout objet représentant un danger potentiel pour l'intégrité physique des élèves est strictement interdit. Les objets de valeur (tous lecteurs numériques, bijoux, argent ...) sont fortement déconseillés et ne doivent en aucun cas être utilisés au collège. Les téléphones portables sont tolérés à condition d'être éteints au sein du collège, aucun contact avec l'extérieur n'étant autorisé. Le collège ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte de ce type de matériel.

Il est interdit de consommer, dans l'établissement, des aliments et boissons venant de l'extérieur.

Un parking réservé aux rollers, vélos, skates et patinettes est accessible par l'accueil de l'établissement. Leur usage est, bien entendu, interdit dans l'enceinte du collège. Il est de la responsabilité des élèves d'attacher solidairement leur matériel à la rampe prévue à cet effet.

### IV- RESPECT DU MATERIEL

Les casiers installés dans les couloirs sont destinés à stocker les affaires scolaires des élèves et sont attribués par binômes : ils doivent être fermés par un cadenas à clé et de taille suffisante, leur accès n'est possible qu'à certains moments de la journée.

Les élèves sont tenus de respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition pour leurs études. A défaut ils peuvent être sanctionnés (cf ci-dessous) et si le préjudice le nécessite, un dédommagement peut être réclamé aux parents.

### V – RECOMPENSES ET SANCTIONS

**Les Encouragements, les Compliments et les Félicitations** sont attribués par le Conseil de classe.

FELICITATIONS	Excellents ou très bons résultats. Attitude positive.
COMPLIMENTS	Bons résultats. Attitude positive.
ENCOURAGEMENTS	Quels que soient les résultats, enfant qui travaille avec sérieux et fait le maximum. Attitude positive.

**Les oublis** de travail et de matériel sont répertoriés dans le carnet de liaison et comptabilisés pour la Note de Vie Scolaire.

**La retenue** sanctionne un manque de travail, de discipline, de non présentation du carnet de liaison ou de respect du matériel (**Travail d'Intérêt Général**). Les parents sont informés par une feuille de retenue qui doit être rapportée impérativement signée le jour de la retenue, le mercredi après-midi.

Sur justificatif, elle peut être exceptionnellement reportée la semaine suivante avec autorisation de l'Etablissement. Si l'absence n'est pas justifiée, la retenue est doublée. L'élève reçoit un avertissement en cas de récidive.

**La remarque**, rédigée dans les pages bleues du carnet, sanctionne un problème de comportement, elle doit être signée par les parents sans délai.

**L'Avertissement** sanctionne un nombre trop important de remarques et de retenues dans le carnet de liaison, ou une faute grave.

**Le Blâme** est attribué après deux avertissements ou une faute très grave. Le Chef d'Etablissement peut l'assortir d'une exclusion temporaire.

**Avertissements et Blâmes sont inclus dans le dossier scolaire de l'élève et adressés par courrier à la famille.**

**Le Conseil d'Education** est convoqué lorsque l'élève a un comportement qui perturbe durablement sa scolarité et celle des autres. C'est une instance qui cherche des solutions en collaboration avec les parents. Leur présence, de fait, est impérative.

**Le Conseil de Discipline** est convoqué et présidé par le Chef d'Etablissement pour tout élève ayant commis une faute lourde ou ayant accumulé des sanctions graves. Il peut entraîner l'exclusion définitive du collège.

Le Chef d'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève d'une année sur l'autre.

### VI - VIE SCOLAIRE

#### **ASSIDUITE**

Il n'est pas autorisé aux élèves d'arriver après 8h55 et de quitter le collège avant 12h00 le mercredi et avant 17h00 les autres jours sauf cas exceptionnels pour lesquels les parents seront prévenus la veille par un mot inscrit dans le carnet de liaison. Pour tout ce qui concerne les activités sportives ou culturelles, les informations seront communiquées par SMS.

Sous réserve d'une autorisation parentale, les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent quitter l'établissement à 15h45 si l'emploi du temps le permet.



Lorsqu'un élève ne peut assister à un cours, ses parents ont l'obligation d'en aviser au plus vite l'établissement par téléphone au numéro suivant : **01-55-78-24-30** à partir de 7h30. Cette absence doit être justifiée par écrit (billet d'absence du carnet de liaison) au bureau de la Vie Scolaire dès le retour de l'élève. S'il s'agit d'une absence d'une semaine ou plus, un certificat médical doit être présenté avec le billet d'absence au retour de l'élève.

Par le carnet de liaison, les parents informent à l'avance le bureau de la Vie Scolaire de toute absence prévue. Les rendez-vous médicaux sont à prendre hors temps scolaire dans la mesure du possible. Le rattrapage des cours manqués et des devoirs est à la charge de l'élève qui s'est absenté.

Toute absence injustifiée et prolongée conduit à un signalement aux autorités académiques.

### **B. RETARDS**

Les cours au collège débutent à 8h00 ou 8h55 le matin et 13h00 ou 13h55 l'après-midi. Tout retard à un cours est notifié sur le carnet de liaison, dix retards non excusés entraînant un avertissement.

Pour les élèves de 3<sup>èmes</sup> et de 4<sup>èmes</sup>, tout retard **non excusé par l'établissement** à la première heure de cours fera l'objet d'une retenue le soir même, les parents en étant informés par téléphone.

### **C. INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'E.P.S**

L'élève inapte, sur avis médical, à la pratique de l'éducation physique doit rester présent au collège pendant les heures d'E.P.S et, si son professeur le décide, assister au cours. Dès lors que l'inaptitude est supérieure à trois mois des aménagements peuvent être envisagés. Les certificats médicaux doivent être remis au bureau de la Vie Scolaire.

### **D. INFIRMERIE**

En dehors des temps de récréation, seul l'adulte qui a l'élève sous sa responsabilité est habilité à l'envoyer à l'infirmerie en le signalant dans le carnet de liaison. L'infirmière, après, en avoir informé les parents et sous l'autorité du chef d'établissement, peut autoriser un élève à quitter le collège pour raison de santé.

Au cours de l'année de 3<sup>ème</sup> une visite médicale obligatoire est effectuée par le médecin scolaire. L'élève doit s'y présenter en possession de son carnet de santé.

### **E. PHOTOS**

La scolarisation de votre enfant au collège Sainte Clotilde implique qu'il apparaisse sur les photos de classe, d'identité, ainsi que sur celles prises lors des sorties et des projets.

### **F. LA NOTE DE VIE SCOLAIRE**

La note de vie scolaire est le reflet d'un apprentissage à la citoyenneté et au vivre ensemble.

A Sainte Clotilde cette note est divisée de manière suivante :

10 points évalués par les éducateurs en lien avec le C.P.E:

10 points évalués par le professeur principal en collaboration avec le directeur adjoint ou le responsable de niveau.

Le total donne une note sur 20 non coefficientée qui apparaîtra dans tous les bulletins trimestriels.

## **VII – LE CDI**

Le CDI est un espace de travail ouvert à tous où le silence doit être préservé. On y vient pour lire et/ou pour effectuer des recherches documentaires. Les sacs et cartables restent à l'extérieur du CDI.

### **A. POSSIBILITES D'ACCES**

Les élèves peuvent accéder au CDI pendant leurs heures d'étude et sur le temps des récréations. Durant la demi-pension, le CDI est en accès libre, mais toute sortie est définitive. Les élèves doivent obligatoirement descendre directement sur la cour.

### B. FONCTIONNEMENT

La durée du prêt est de deux semaines pour tous les documents, à l'exception des bande-dessinées limitée à une semaine. Les impressions et les photocopies sont payantes (10cts en noir et blanc, 20cts en couleurs).

Les ordinateurs ne peuvent être utilisés qu'avec l'autorisation d'un professeur documentaliste dans le respect de la charte informatique de l'établissement.

### VIII - DETENTE

Des récréations ont lieu à des heures très précises. Chaque élève doit quitter rapidement classes et couloirs et se rendre dans la cour. Le hall n'est qu'un lieu de passage, la récréation devant se tenir dans les limites de la cour.

Seuls les ballons en mousse ou en plastique souple sont admis pour jouer au football. Les ballons de basket sont tolérés dans le strict usage de ce sport.

A la fin des récréations, à la sonnerie les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> se mettent en rang par classe, les professeurs venant les chercher. Les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> sont autorisés à rejoindre directement leurs salles de cours.

### IX – SELF ET EXTERNAT

#### A. FONCTIONNEMENT ET FACTURATION

Les élèves reçoivent une carte magnétique qui doit obligatoirement être présentée par les externes pour quitter l'établissement aux heures des repas et par les demi-pensionnaires pour valider leur passage au self. Les élèves qui n'ont pas leur carte passent en fin de service.

Cette carte doit être restituée en fin d'année. En cas de perte ou de dégradation, elle doit être renouvelée : la demande est à adresser à Madame Quevillon au secrétariat. Le coût est de 10 euros.

**Les élèves, inscrits au self, le demeurent obligatoirement pour le trimestre comptable.**

Les changements doivent être motivés par écrit (courrier ou mail) et transmis à M. Jocaille la dernière semaine du trimestre comptable en cours.

Le montant du forfait de demi-pension est calculé en fonction du nombre de jours de classe de chaque trimestre. Il tient compte des journées pédagogiques, des journées de Commissions d'Appel, du DNB, etc...

Une déduction est accordée uniquement en cas de maladie ayant entraîné une semaine d'absence et aux élèves partant en stage ou en voyage scolaire (d'une semaine au moins).

Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement. Ils se mettraient gravement en faute en cas de sortie non autorisée.

#### B. REPAS OCCASIONNELS

Il est possible pour un élève externe de prendre un repas au self : (8,10 Euros) il devra, muni de son badge, se présenter auprès de Monsieur Guffroy à la comptabilité, afin de créditer son compte **avant** de prendre son repas.

.....

J'ai bien pris connaissance du fonctionnement de l'Etablissement et je m'engage à respecter les règles de vie au collège.

Signature de l'élève :

Lu et approuvé, signature des parents :

**REGLEMENT DU COLLEGE SAINTE CLOTILDE**

**DROIT A L'EDUCATION**

Le droit à l'éducation doit conduire à une prise de conscience de la légitimité du respect et des responsabilités. Ce règlement doit nourrir l'estime de soi.

**RESPECT**

Je respecte :

- l'autre
- les savoirs
- les biens communs
- l'organisation de la vie du collège
- les règles de sécurité

**RESPONSABILITE**

Je suis responsable et m'engage à :

- être assidu
- être ponctuel
- avoir le matériel nécessaire pour travailler
- faire le travail et à m'impliquer en classe
- avoir une tenue et une hygiène correctes et adaptées au lieu de travail

*« Un règlement doit intégrer des sanctions, signe d'une confiance qu'un élève peut progresser ».*

Philippe BACQ - CEP Ignatien – 17 janvier 2012 – Bruxelles.

J'ai pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter.

## La charte Informatique et Internet du Collège Sainte Clotilde

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège. Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Éducation Nationale.

### **Respect de la législation**

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques

Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits :

- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde)
- la contrefaçon

### **Usages du réseau Internet**

L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale.

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les élèves se fait sous la responsabilité d'un adulte.

### **Contrôles**

Le collège se réserve le droit de contrôler toute page Web visitée et publiée, ainsi que l'utilisation des services (messagerie, discussion en direct...) pour s'assurer du respect de la Charte.

### **Production de documents**

Les documents diffusés sur l'Internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord parental.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.

En cas de production de documents sur l'Internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs Internet, il faut apporter une mention spéciale : " Ce document est issu de l'Internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer. "

Le chef d'établissement est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.

### **Engagements de l'utilisateur**

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage.

Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale.

En particulier il s'engage à :

- respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique)
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
- ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement
- ne pas modifier la configuration des machines.
- ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement
- ne pas effectuer de copies de logiciels ou cd commerciaux
- ne pas effectuer de téléchargements illégaux

Il accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

### **Sanctions**

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

## L'ÉLÈVE DÉLÉGUÉ

L'élève délégué est élu par ses pairs, il représente donc tous les élèves de sa classe. Il est le lien privilégié entre les professeurs et les élèves de la classe.

En tant que responsable, l'élève délégué doit veiller à respecter les droits et les devoirs liés à sa fonction.

### PERIODE PRE-ELECTORALE ET ELECTIONS

- Durant le mois de septembre, présentation du rôle du délégué par les professeurs principaux dans chaque classe selon un cadre commun, communiqué en début d'année par les responsables de niveaux ou Directeur Adjoint.
- Début octobre, dépôt des candidatures lors de la vie de classe. La liste est donnée au Directeur Adjoint ou au Responsable chargé du niveau ainsi qu'à Mme Commelard au secrétariat.
- Semaine suivante, campagne électorale, chaque candidat se présente ainsi que son suppléant, explique comment il voit son rôle et définit ses engagements.
  - Elections des délégués 5èmes /4èmes avant la Toussaint et pour les 6èmes /3èmes après la Toussaint.
  - Les bulletins de vote sont imprimés par le secrétariat (un bulletin binominal, le délégué et son suppléant)

Le jour des élections, chaque élève vote avec sa classe au bureau des élections.

Les modalités du vote sont fonction du nombre de candidats au sein de la classe.

Les résultats sont proclamés à l'issue du vote et affichés dans l'établissement.

### PARTICIPATIONS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES

Les élèves délégués sont réunis dès que nécessaire par le CPE.

Conseil d'établissement : 2 élèves délégués de chaque niveau élus par leurs pairs.

Conseil de classe : 2 élèves délégués de la classe

Commission self : 2 élèves délégués de chaque niveau élus par leurs pairs.

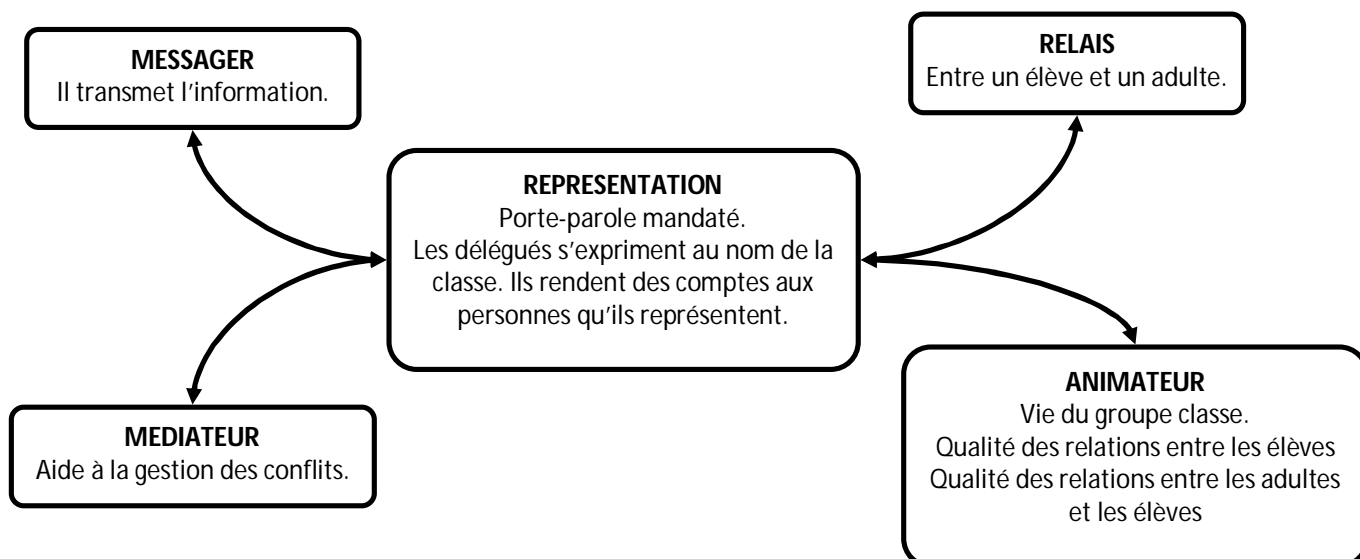
En cas de conseil de discipline : les élèves délégués de la classe

### LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ

Le délégué a un vrai rôle de communication entre les différents partenaires, il n'a en aucun cas une fonction hiérarchique par rapport aux élèves de la classe. Même si son rôle se situe dans le dialogue, il doit savoir garder la distance et le respect vis à vis de tous les enseignants et des personnels du collège.

Dans toutes les situations, le délégué devra être objectif et en particulier, tenir compte de l'avis de toute la classe et non pas d'un groupe ou d'une personne.

Les relations entre les délégués, les professeurs sont fondées sur la confiance, la confidentialité et le respect.



### Le conseil de classe :

Les délégués participent à la première partie du conseil de classe des premiers et deuxièmes trimestres.

### Préparation :

- ◇ Il est préparé en collaboration avec le professeur principal,
- ◇ Durant une heure de vie de classe, les délégués élèves collecteront toutes les informations selon une méthode qui leur sera proposée.
- ◇ Ils en feront une synthèse qui tiendra bien compte de l'ensemble de la classe. Cette synthèse sera écrite et proposée ensuite à la classe.

Le professeur principal les aidera à la rédiger afin que la forme dont ils sont responsables, soit correcte.

### Conseil de classe :

- ◇ Les élèves délégués siègent au conseil de classe ainsi que les parents correspondants, les enseignants, le Directeur Adjoint, le Responsable de Niveau et le Chef d'Etablissement.
- ◇ Ils doivent donc être préparés à jouer un rôle actif, responsable, efficace et positif.
- ◇ Les élèves délégués lisent la synthèse qui a été validée en vie de classe par leurs camarades.
- ◇ Ils répondent aux questions qui peuvent leur être posées.
- ◇ Ils prennent des notes pour pouvoir faire le compte rendu à leurs camarades.
- ◇ Ils peuvent soulever un problème personnel d'élève s'ils pensent que cela peut être un éclairage pour le conseil de classe.
- ◇ Les professeurs considèrent ce qui est dit par les élèves délégués comme étant le reflet de classe et non par leur propre pensée.

### Après le conseil :

- ◇ Les élèves délégués font un compte rendu écrit du conseil de classe en respectant scrupuleusement ce qui peut relever d'un caractère confidentiel. Ce compte rendu sera présenté aux élèves de la classe durant la vie de classe suivant le conseil.

Ainsi, chacun à sa place en prenant ses responsabilités de citoyen permettra à notre communauté d'avancer.

## INTRODUCTION

Ce petit guide a été rédigé afin de faciliter votre participation à la vie de l'établissement et de créer une véritable communauté d'éducateurs.

## PREMIERE PARTIE

### A. PORTRAIT

**Le parent correspondant est le lien entre l'équipe de professeurs d'une classe et l'ensemble des autres parents. Il adhère à l'A.P.E.L.**

Un parent correspondant sera élu et deviendra le parent référent par niveau.  
Ci dessous voici un portrait-type des caractéristiques souhaitées :

**Représentant de tous les parents de la classe :**

**Il doit tenir compte de toutes les préoccupations et souhaits émis.**

Participant : ni simple figurant, ni meneur de débats

A l'écoute : Le parent-correspondant ne doit pas s'étonner de la diversité ou de l'opposition des appréciations, mais chercher leurs complémentarités. Il doit « oublier » son cas personnel

Discret et objectif : **Il est tenu au « secret professionnel ».**

Constructif : En renseignant l'équipe des professeurs sur les situations individuelles, quand il en a connaissance, il aide ainsi à trouver des solutions adaptées à chaque cas. Par des suggestions, il est là pour **faciliter** les rapports de confiance dans **un dialogue constructif**.

D'autres caractéristiques pourraient sûrement être trouvées, celles-ci ne sont que quelques pistes de réflexion afin de percevoir le fond de la mission des parents-correspondants pour éviter tout malentendu. Nous avons tous le même objectif : éduquer dans un esprit fraternel.

### B. UN APERCU DES TACHES

Représentation : Le parent correspondant représente les parents de la classe auprès de la Direction de l'Etablissement, des professeurs et pendant le conseil de classe. Pour cela, **il dépouille les questionnaires envoyés par le collègue aux parents avant le conseil de classe.**

Liaison et information : Il assure la transmission des informations entre les parents de la classe et l'ensemble de l'établissement.

Aide : **Il peut susciter la participation des parents de la classe à certaines initiatives scolaires et extrascolaires.** Il pourrait par exemple suggérer des rencontres, si nécessaire, entre les différentes composantes de la communauté éducative. Il participe le plus souvent possible aux activités proposées par l'A.P.E.L où il peut trouver appui et conseil.

## DEUXIEME PARTIE

### A. FONCTIONNEMENT PRATIQUE

Les grandes idées de la première partie ne doivent pas rester sur le papier. Aussi nous essayerons dans ce chapitre de vous aider à les mettre en application et à voir notamment en détail le déroulement d'un conseil de classe qui est une partie très importante de la mission du parent correspondant.

### B. GENERALITES ET SUGGESTIONS

Les parents présentent leur candidature dans le dossier de rentrée. Le Chef d'Etablissement nomme deux parents-correspondants par classe qui participeront aux conseils de classe.

## GUIDE DU PARENT CORRESPONDANT

Une liste avec noms et prénoms des élèves de la classe sera donnée aux parents-correspondants lors de la réunion générale des parents-correspondants.

Une liste des professeurs par classe et par matière est remise lors de la réunion des parents-correspondants. Pour un contact avec eux, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

### LE CONSEIL DE CLASSE

Date : la direction prévient à l'avance des dates des conseils de classe. Ils ont lieu trois fois dans l'année. Ils durent en moyenne 1h 30.

Préparation :

Il est nécessaire d'effectuer une synthèse des questionnaires puis rencontrer le professeur principal.

Les parents correspondants représentent les parents de la classe, les élèves sont représentés par les élèves-délégués de la classe. Il n'y a pas de questionnaire au 3<sup>ème</sup> trimestre.

2 - Entretien avec le professeur principal :

**Prendre rendez-vous avec lui, afin de préparer son intervention** pendant le conseil de classe. Certains points sont à traiter en dehors du conseil ou peuvent être réglés avant celui-ci.

Chaque équipe aura **le soin d'examiner ce qu'il faut ou ne faut pas aborder lors du conseil**. Ne pas oublier, lors de ces conseils, que le parent-correspondant est le représentant de tous les parents.

3 – Le conseil de classe proprement dit :

Y participent le Chef d'Etablissement pour certains conseils, le Directeur Adjoint, le Responsable de Niveau délégué par le Chef d'Etablissement, les professeurs, les parents correspondants, les élèves délégués sauf au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Déroulement type du conseil de classe

**a) Les élèves délégués** émettent les observations qu'ils ont rassemblées et préparées lors de la vie de classe. Les professeurs répondent et donnent les explications nécessaires. Il est bon que les parents-correspondants **notent** ces échanges afin de les insérer dans le **compte-rendu**.

b) Les parents-correspondants retransmettent les observations des parents et dialoguent avec les professeurs afin d'essayer de trouver des solutions ou des **réponses aux questions posées**.

ATTENTION : Les attaques et règlements de compte personnels doivent être exclus. La finalité est d'écouter, de comprendre et d'avancer, pour cela la diplomatie est nécessaire.

Les parents correspondants ne sont pas habilités à donner un avis sur le contenu des programmes et de la pédagogie.

c) Le professeur principal présente la synthèse des remarques des professeurs et donne le profil de la classe. **Les élèves délégués sortent après ces trois parties.**

d) Le « cas par cas ». Chaque élève est évalué suivant ses résultats et son comportement.

Le rôle du parent délégué dans cette partie consiste à :

- éclairer les professeurs sur les cas ou situations familiales particulières qui permettent de comprendre le mieux possible les difficultés ou les réactions de tel ou tel élève.

**A la sortie du conseil, le parent-correspondant ne doit ni faire un premier compte-rendu à son enfant, ni aux parents le contactant par téléphone. Une fois de plus, la discrétion est de rigueur.**



e) **Le compte-rendu** est effectué à chaque conseil, Il doit résumer les questionnaires.. Il ne doit en aucun cas faire part de l'analyse des élèves les uns après les autres. Le parent- correspondant doit noter le nombre des différentes récompenses et sanctions distribuées lors du conseil sans nommer les élèves.

Ce compte-rendu doit être remis tout de suite au Directeur Adjoint ou au Responsable de Niveau et sur son site, afin qu'il puisse être joint au bulletin trimestriel après l'accord du Chef d'Etablissement.

Une relecture sera faite par le Chef d'Etablissement qui se réserve le droit de modifier le compte-rendu si celui-ci ne semble pas fidèle après en avoir averti les parents correspondants.

f) L'après conseil

**Le parent correspondant doit être discret, notamment comme nous l'avons déjà signalé, vis à vis de ses propres enfants. Si le parent a pris des notes, il ne doit pas les laisser à la portée des enfants. Aucune information individuelle ne doit être diffusée au moment des orientations. Le parent correspondant est tenu au secret des délibérations. Il peut tenir informé le président de l'A.P.E.L pour les problèmes généraux.**

Par ailleurs, il n'est pas interdit de contacter certains parents dont les enfants sont en difficulté pour les inciter à rencontrer le professeur principal ou le professeur concerné. Le parent-correspondant est là pour instaurer un dialogue constructif.

Une feuille de candidature est jointe au feuillet détachable remis à la rentrée :

Pour les parents de 6<sup>ème</sup> :            **jeudi 6 septembre 2018 à 18h30**

Pour les parents de 4<sup>ème</sup> :            **lundi 10 septembre 2018 à 18h30**

Pour les parents de 3<sup>ème</sup> :            **jeudi 13 septembre 2018 à 18h30**

Pour les parents de 5<sup>ème</sup> :            **mardi 18 septembre 2018 à 18h30**

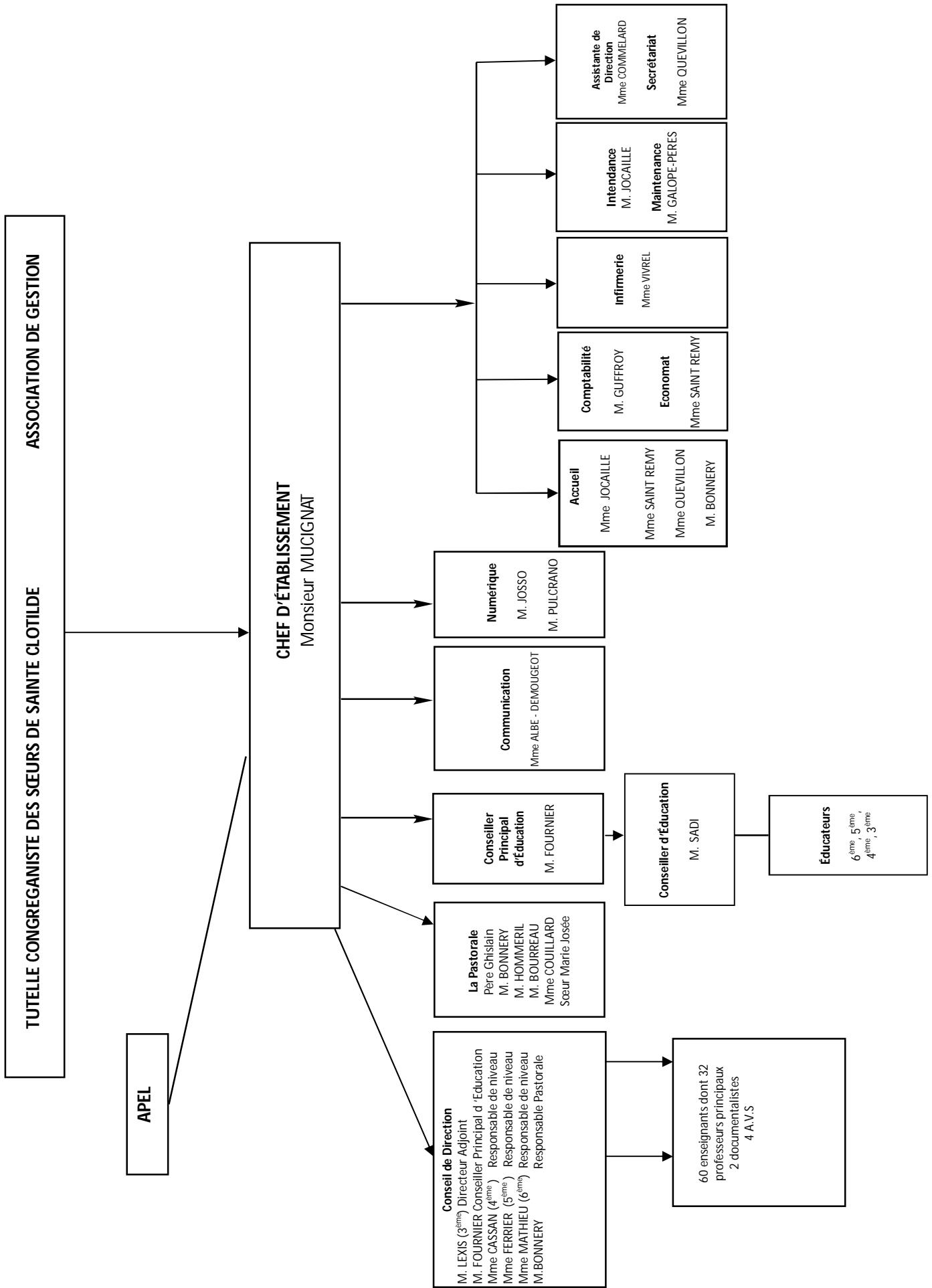
**Le rôle du parent correspondant est très important, c'est un moyen de prendre conscience du fonctionnement d'une classe et de dialoguer avec le corps enseignant.**

# Dossier administratif

RENTREE 2018 -2019

Le **dossier administratif** vous permet de prendre connaissance des dates importantes de l'année et des modalités pour les inscriptions aux activités.

Le **dossier à rapporter** est à remplir en lettres majuscules et à remettre au professeur principal lors de la première vie de classe. (**ATTENTION, NE RIEN DETACHER**)



## **1<sup>er</sup> trimestre : du 3 septembre au 28 novembre 2018**

**Réunions de présentation par les professeurs de leur discipline et des objectifs de l'année aux parents :**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : jeudi 6 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 4<sup>ème</sup> : lundi 10 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 13 septembre 2018 à 18h30
- ◇ 5<sup>ème</sup> : mardi 18 septembre 2018 à 18h30

**Assemblée générale de l'Association des parents d'élèves :** jeudi 27 septembre à 19h30.

**Présentation des lycées auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> :** lundi 15 octobre à 18h30.

**Semaine de Prévention :** du jeudi 4 octobre au vendredi 12 octobre 2018.

**Vacances de Toussaint :** vendredi 19 octobre 2018 après la classe au lundi 5 novembre 2018 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 29 novembre 2018.

## **2<sup>ème</sup> trimestre : du 29 novembre 2018 au 13 mars 2019**

**Réunion de rencontres individuelles parents professeurs:**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : mardi 18 décembre 2018 / jeudi 10 janvier 2019 (suivant les classes) de 16h15 à 20h30
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 20 décembre 2018 de 16h15 à 20h30
- ◇ 4<sup>ème</sup> : mardi 8 janvier 2019 de 16h15 à 20h30
- ◇ 5<sup>ème</sup> : jeudi 17 janvier 2019 de 16h15 à 20h30

**Semaine de stage pour les élèves de 3<sup>ème</sup> :** du 17 au 21 décembre 2018.

**Vacances de Noël :** vendredi 21 décembre 2018 après la classe au lundi 7 janvier 2019 au matin.

**Journée Portes Ouvertes :** samedi 2 février 2019.

**Vacances d'hiver :** vendredi 22 février 2019 après la classe au lundi 11 mars 2019 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 14 Mars 2019.

## **3<sup>ème</sup> trimestre : du 14 mars au 7 juillet 2019**

**Vacances de Printemps :** vendredi 19 avril 2019 après la classe au lundi 6 mai 2019 au matin.

**Pont de l'Ascension :** Du mercredi 29 mai 2019 après la classe au lundi 3 juin 2019 au matin.

**Week-end de la Pentecôte:** du vendredi 7 juin après la classe au mardi 11 juin 2019 au matin.

**Conseils de classe :** à partir du 27 mai 2019.

**Fête du Collège :** samedi 22 juin 2019.

**Vacances d'Été :** vendredi 5 juillet 2019 après la classe.

## AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE

SEPTEMBRE		
Lundi 3	9h00-13h00	Rentrée des élèves de 6 <sup>ème</sup> suivie du déjeuner pris en commun avec l'équipe pédagogique. Petit déjeuner offert aux parents des 6 <sup>ème</sup> par l'A.P.E.L.
Mardi 4	9h00-12h00 10h00-13h00 14h00-17h00	Rentrée des élèves de 3 <sup>ème</sup> . Rentrée des élèves de 4 <sup>ème</sup> . Rentrée des élèves de 5 <sup>ème</sup> .
Mercredi 5		Les cours commencent pour tous selon l'emploi du temps.
Jeudi 6	18h30	Réunion des parents de 6 <sup>ème</sup> .
Lundi 10	18h30	Réunion des parents 4 <sup>ème</sup> .
Jeudi 13	18h30	Réunion des parents de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 14	12h05	Messe de rentrée à la chapelle avec les élèves et 2 <sup>ème</sup> étape de baptême.
Lundi 17/Mardi 18		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Mardi 18	18h30	Réunion des parents de 5 <sup>ème</sup> .
Jeudi 20/ Vendredi 21		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Lundi 24/mardi 25		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Jeudi 27/Vendredi 28		Voyage d'intégration des élèves de 6 <sup>ème</sup> (2 classes).
Jeudi 27	19h30	Réunion parents A.P.E.L.
Vendredi 28	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 4 <sup>èmes</sup> et les 3 <sup>èmes</sup> .

OCTOBRE		
Lundi 1		Début des pré-conseils de professeurs.
Jeudi 4		Début de la semaine de prévention.
Mercredi 10	Départ 13h	Retraite de Confirmation 3ème.
Vendredi 12	18h30	Veillée à la chapelle de retour de retraite 3ème.
Samedi 13	10h30	Confirmations à Saint Eloi.
Mardi 16	18h30-20h30	Présentation des lycées aux parents des élèves de 3èmes.
Du lundi 15 au vendredi 19		Élections des délégués 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> .
Vendredi 19	12h05	Messe pour la Toussaint à la chapelle.
		Vacances de la Toussaint après les cours.

NOVEMBRE		
Du lundi 5 au vendredi 9		Reprise des cours. Élections des délégués de 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 9	12h05	Messe des défunts à la chapelle.
Vendredi 16	17h00-19h30	Soirée de prière 6ème/5ème.
Samedi 24	14h-20h	Lancement des Sacrements et 50 ans de la Paroisse Saint Eloi.
Jeudi 29		Début des conseils de classe du 1er trimestre.

## AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE

DECEMBRE		
Vendredi 7	12h05	Célébration de Réconciliation à la chapelle.
Jeudi 13/vendredi 14		Brevet Blanc des élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 14	17h00-20h30	Soirée de louanges inter-aumônerie.
Du lundi 17 au vendredi 21		Semaine de stage pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Mardi 18	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour 4 classes de 6 <sup>ème</sup> .
Jeudi 20	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Vendredi 21	12h05	Messe de Noël à la chapelle.
		Vacances de Noël après les cours.

JANVIER		
Lundi 7		Reprise des cours.
Mardi 8	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 4 <sup>ème</sup> .
Jeudi 10	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour 4 classes de 6 <sup>ème</sup> .
Vendredi 11	12h05	Messe de l'Épiphanie à la chapelle.
Jeudi 17	16h15-20h30	Rencontre Parents Professeurs pour les élèves de 5 <sup>ème</sup> .

FEVRIER		
Samedi 2	10h30-17h30	Journée Portes Ouvertes.
Vendredi 8	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 4 <sup>èmes</sup> et les 3 <sup>ème</sup> à la Chapelle.
Semaine du 11		Semaine de voyages des 4èmes.
du lundi 18 au vendredi 22		Évaluation des acquis pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> .

MARS		
jeudi 14		Début des conseils de classe du 2 <sup>ème</sup> trimestre.
Jeudi 21 et vendredi 22		Brevet Inter établissement.
Vendredi 22	17h00-19h30	Soirée de prière pour les 6 <sup>èmes</sup> et les 5 <sup>èmes</sup> .

AVRIL		
Du lundi 1 avril au vendredi 5		Semaine d'évaluation des acquis 4èmes.
Vendredi 5		Bol de riz N°1 et célébration de la réconciliation.
Samedi 13	14h-20h	Temps Fort des Rameaux et messe à Saint Eloi à 18h30.
Vendredi 19	12h05	Chemin de Croix (Vendredi Saint) et Bol de riz n°2.
Vendredi 19		Début des vacances de Printemps après les cours.

**AU FIL DES MOIS, NE PAS HÉSITER À CONSULTER LE SITE DU COLLEGE**

<b>MAI</b>		
Lundi 6		Reprise des cours .
Mercredi 8		Fête de la Victoire.
A partir du 13		Semaine d'évaluation des acquis 5ème .
A partir du lundi 20		Semaine anglaise pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> .
Mercredi 22	13h30	Retraite à Montligeon, Profession de Foi et Baptêmes et Baptême.
Vendredi 24	18h30	Veillée retour de retraite au collège à la chapelle.
Samedi 25	18h30	Messe des Baptêmes et Professions de Foi à Saint Eloi.
Lundi 27		Début des conseils de classes pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> .
Du mercredi 29 mai après la classe au lundi 3 juin au matin		Pont de l'Ascension.

<b>JUIN</b>		
Du vendredi 7 après les cours au lundi 10 en soirée		FRAT à Jambville 4ème /3ème.
Lundi 10		Lundi de Pentecôte.
vendredi 14		Début des conseils de classes pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> .
Mercredi 19	13h30– 17h00	Retraite des 1ères communions.
Samedi 22	10h30	Messe et Premières Communions.
	12h30-17h30	Fête du Collège.
Dates à déterminer		Voyage à Villefort/fin d'année/ D.N.B.

<b>JUILLET</b>		
Fin des cours vendredi 5 juillet.		

Une étude surveillée est proposée en fin de journée les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h05 à 18h00.

Elle est destinée en priorité aux élèves dont les conditions de travail à la maison sont difficiles. Il est préférable que l'enfant se trouve dans un autre cadre que l'école pour organiser son travail personnel.

### **FONCTIONNEMENT :**

Elle est assurée par des éducateurs qui veillent à ce que les jeunes fassent correctement leur travail, mais il ne s'agit pas pour autant d'étude dirigée ou de tutorat.

L'élève inscrit doit avoir la même assiduité que pour les cours et n'est pas autorisé à quitter l'établissement avant la fin de l'étude. Toute absence prévue doit être signalée par un mot des parents. L'élève qui perturbe le travail de ses camarades peut être exclu définitivement de l'étude surveillée.

Il n'y a pas d'étude les veilles de vacances scolaires.

### **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les parents peuvent inscrire leur enfant de 1 à 4 soirs par semaine (à l'exclusion du mercredi), la somme forfaitaire restant inchangée.

La 1<sup>ère</sup> inscription en début d'année est effective dès que votre demande est enregistrée. Les suivantes sont directement proposées auprès de l'éducateur en charge de l'étude.

L'inscription reste effective tant qu'un courrier des parents désinscrivant l'enfant de l'étude ne nous est pas parvenu.

Cette étude débutera le lundi 10 septembre.

**La participation aux frais demandée aux familles est de 60 € par trimestre (somme forfaitaire payable en chèque à l'ordre de « En Famille ») :**

- 1<sup>er</sup> trimestre : jusqu'au vendredi 30 novembre 2018 inclus.

- 2<sup>nd</sup> trimestre : jusqu'au vendredi 15 mars 2019 inclus.

- 3<sup>ème</sup> trimestre : jusqu'au 21 juin 2019 inclus.



## DEMI-PENSION

Pour des raisons de simplicité et de sécurité pour les élèves, le paiement de la demi-pension se fait forfaitairement. Le montant du forfait a été calculé en fonction du nombre de jours de classe de chaque trimestre de l'année scolaire et en fonction du prix du repas fixé à 6,20 €. Il tient compte des journées pédagogiques, des journées du brevet des collèges et des commissions d'appel.

Il faut ajouter les frais d'inscription à la demi-pension qui correspondent aux frais de secrétariat et de surveillance. Ils sont payables d'avance.

Une déduction est consentie, uniquement en cas de maladie justifiée ayant entraîné une semaine d'absence, et est octroyée aux élèves partant en voyage scolaire d'une semaine ou en stage d'une semaine.

Les élèves inscrits au self le demeurent **OBLIGATOIREMENT** pour le trimestre comptable.

Toute modification de régime doit être signalée par courrier ou par courriel à l'intendant à l'adresse mail suivante [intendance.stclo@orange.fr](mailto:intendance.stclo@orange.fr) :

- avant le 21 décembre 2018 pour le 2<sup>nd</sup> trimestre comptable,
- avant le 19 avril 2019 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre comptable.

### Trimestres comptables :

- du 03 septembre au 21 décembre 2018,
- du 07 janvier 2019 au 19 avril 2019,
- du 6 mai 2019 au 5 juillet 2019.

la possibilité est offerte à tout élève demi-pensionnaire ou externe, de déjeuner un jour quelconque de la semaine, au prix unitaire de 8,10 €. Ces repas occasionnels sont à régler auprès de M. Guffroy au service comptabilité.

## DOSSIERS DE DEMANDE DE BOURSE

**Si vous désirez déposer un dossier de demande de bourse, veuillez impérativement rencontrer Mme SAINT-REMY jusqu'au 1 octobre 2018, dernier délai :**

soit aux heures habituelles d'ouverture : 8h30 à 17h.

soit au moment des réunions de parents, où elle sera présente **de 17h à 20h dans son bureau.**

- ◇ 6<sup>ème</sup> : jeudi 6 septembre 2018
- ◇ 4<sup>ème</sup> : lundi 10 septembre 2018
- ◇ 3<sup>ème</sup> : jeudi 13 septembre 2018
- ◇ 5<sup>ème</sup> : mardi 18 septembre 2018

Vous pouvez lui téléphoner au 01 55 78 24 36 pour un rapide calcul avant de vous déplacer.

N'attendez pas la semaine du 1 octobre, venez dès que vous avez rassemblé les pièces justificatives.

Tous les dossiers doivent être déposés au Rectorat le **5 octobre dernier délai**, après visa de la Direction du Collège.

### Pièces justificatives exigées :

- Photocopies des avis d'imposition sur le revenu des parents demandeurs : avis 2017 sur les revenus de 2016 ET avis 2018 sur les revenus de 2017.
- Photocopie du dernier relevé de la Caisse d'Allocations familiales;
- En cas de divorce ou de séparation, justificatif de la garde des enfants et pension alimentaire versée;
- Photocopie du dernier bulletin de salaire ou attestation du dernier versement ASSEDIC;
- Photocopie de la dernière quittance de loyer ou échéancier(s) de prêt(s) immobilier(s) d'accès à la propriété, et justificatif des charges trimestrielles de copropriété.

**Merci de vous munir de ces documents lorsque vous rencontrerez Mme SAINT-REMY**

**Ne remettez pas le dossier à votre enfant.**

Les parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> ont la possibilité d'autoriser leur enfant à quitter le collège Sainte Clotilde dès 15h.45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis si leur emploi du temps le permet et/ou en cas d'absence de professeur en dernière heure de la journée.

Cette autorisation peut être suspendue par le collège ou à la demande des parents. Elle est aussi conditionnée au comportement et à l'investissement de l'élève dans son travail.

Tout retard non excusé par l'établissement à la première heure de cours fera l'objet d'une retenue le soir même.

## PARENTS CORRESPONDANTS

**Il doit tenir compte de toutes les préoccupations et souhaits émis.**

Participant ni simple figurant, ni meneur de débats. A l'écoute il doit « oublier » son cas personnel. Discret et objectif : Il est tenu au « secret professionnel ».

### UN APERCU DES TACHES

**Il dépouille les questionnaires envoyés par le collège aux parents avant le conseil de classe.** Il assure la transmission des informations entre les parents de la classe et l'ensemble de l'établissement. Il participe le plus souvent possible aux activités proposées par l'A.P.E.L où il peut trouver appui et conseil.

### CANDIDATURE

Les parents présentent leur candidature lors des réunions de rentrée. Le Chef d'Etablissement nomme deux parents-correspondants par classe qui participeront aux conseils de classe.

Une liste des professeurs par classe et par matière est remise lors de la réunion des parents-correspondants. Pour un contact avec eux, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

### DEROULEMENT TYPE DU CONSEIL DE CLASSE

La direction prévient à l'avance des dates des conseils de classe. Ils ont lieu trois fois dans l'année. Ils durent en moyenne 1h 30.

#### 1 - Préparation :

Il est nécessaire d'effectuer une synthèse des questionnaires puis rencontrer le professeur principal. Les parents correspondants représentent les parents de la classe, les élèves sont représentés par les élèves-délégués de la classe. Il n'y a pas de questionnaire au 3<sup>ème</sup> trimestre.

#### 2 - Entretien avec le professeur principal :

**Prendre rendez-vous avec lui, afin de préparer son intervention** pendant le conseil de classe. Chaque équipe aura **le soin d'examiner ce qu'il faut ou ne faut pas aborder lors du conseil.**

a) **Les élèves délégués** émettent les observations qu'ils ont rassemblées et préparées lors de la vie de classe. Il est bon que les parents-correspondants **notent** ces échanges afin de les insérer dans le **compte-rendu**.

b) Les parents-correspondants retransmettent les observations des parents et dialoguent avec les professeurs

ATTENTION : La finalité est d'écouter, de comprendre et d'avancer, pour cela la diplomatie est nécessaire.

Les parents correspondants ne sont pas habilités à donner un avis sur le contenu des programmes et de la pédagogie.

c) Le professeur principal présente la synthèse des remarques des professeurs et donne le profil de la classe. **Les élèves délégués sortent après ces trois parties.**

d) Le « cas par cas ». Chaque élève est évalué suivant ses résultats et son comportement.

e) **Le compte-rendu** est effectué à chaque conseil, Il doit résumer les différents points abordés de manière générale. Le parent-correspondant doit noter le nombre des différentes récompenses et sanctions distribuées lors du conseil sans nommer les élèves.

Ce compte-rendu doit être remis tout de suite au Directeur Adjoint ou au Responsable de Niveau et sur son site, afin qu'il puisse être joint au bulletin trimestriel après l'accord du Chef d'Etablissement.

Une relecture sera faite par le Chef d'Etablissement qui se réserve le droit de modifier le compte-rendu

**A la sortie du conseil, le parent-correspondant ne doit pas faire un premier compte-rendu à son enfant, ni aux parents le contactant par téléphone. Une fois de plus, la discrétion est de rigueur.**

**Le rôle du parent correspondant est très important, c'est un moyen de prendre conscience du profil et du fonctionnement d'une classe et de dialoguer avec le corps enseignant.**



**APEL**  
**Sainte Clotilde**  
**Association des Parents**  
**de l'Enseignement Libre**  
**du Collège Sainte Clotilde.**

L'APEL d'établissement est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901, relative aux associations à but non lucratif, et est composée implicitement de tous les parents d'un même établissement payant la cotisation familiale (soit 880 familles à Sainte Clotilde). L'APEL Paris est un lien entre les APEL des différents établissements parisiens et l'UNAPEL (l'association nationale qui compte 810 000 adhérents en France).

L'APEL Sainte Clotilde organise chaque mois une rencontre avec le chef d'établissement pour partager sur des sujets relatifs à la vie du collège, sur l'actualité des APEL nationale et Paris, sur les animations et les projets portés par notre association et pour répondre aux questions soulevées par les parents.

Grace à la qualité des échanges et de l'écoute mutuelle, nous pouvons poser nos questions, proposer des idées constructives et réalisables pour le bien-être des élèves, nos enfants.

Notre association comporte plusieurs commissions qui orchestrent les différents projets au cours de l'année scolaire :

**Communication** : anime le blog sur le site du collège et soutient toutes les manifestations organisées par l'APEL (mails, affiches ...)

**Fêtes** : organise et anime le petit déjeuner de rentrée pour les parents d'élèves de 6è, Loto en janvier, participation aux portes ouvertes, Fête du collège en juin et autres événements ponctuels ...

**Parents correspondants** : accompagne ces parents dans leur rôle de coordinateurs entre les parents de leur classe et l'équipe enseignante

**Information et Conseil aux Familles** : assure le lien avec le service ICF de l'APEL Paris et les parents d'élèves, Organise des conférences pour les parents sur des thèmes liés à l'éducation; la prévention...

**Pastorale** : accompagne les parents dans leur mission éducative de transmission de leur foi.

Vous pouvez nous rejoindre si vous le souhaitez, nous avons besoin de vous pour maintenir et soutenir nos actions.

Corinne BIBOLLET-JUSTE, Présidente sortante



# APEL Sainte Clotilde

Association APEL SAINTE CLOTILDE  
103 rue de Reuilly, 75012 Paris  
apelsainteclotilde@gmail.com

## CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE Le jeudi 27 septembre à 19h30

Madame, Monsieur,

En tant que parent d'élève, vous êtes membre de droit de l'Association des Parents d'Elèves (APEL) de Sainte Clotilde. Participez à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre APEL au collège (103, rue de Reuilly, Paris 12°), le 27 septembre 2018 à 19h30.

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier et approbation des comptes
- Questions diverses
- Renouvellement des conseillers sortants

*Conformément aux dispositions légales, dans un délai de quinze jours précédant l'assemblée, tous documents nécessaires à votre information seront tenus à votre disposition au siège social pour en prendre connaissance.*

C'est une démarche simple pour découvrir les membres de l'association, distinguer les différentes actions menées l'année précédente, poser vos questions, et, dans l'idéal, vous donner envie de nous rejoindre!

Au cas où vous ne pourriez pas assister à la réunion, faites-vous représenter par un autre membre en remplissant votre pouvoir régulier.

Fait à Paris, le 16 juin 2018  
Corinne BIBOLLET-JUSTE Présidente sortante

# Dossier à rapporter

NOM .....

Prénom.....

Classe.....

RENTREE 2018 -2019

**ATTENTION, NE RIEN DETACHER.MERCI**

**FICHE ANNUELLE DE RENSEIGNEMENTS DESTINEE AU SECRETARIAT**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE (à remplir en lettres majuscules):**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Nombre de frères et sœurs : ..... Externe ou demi-pensionnaire : .....  
Classe : .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS (à remplir en lettres majuscules):**

**PÈRE**

**MÈRE**

Nom et prénom: .....  
.....

Nom et prénom: .....  
.....

Adresse complète:  
.....  
.....  
.....

Adresse complète:  
.....  
.....  
.....

Téléphone domicile:.....

Téléphone domicile:.....

Téléphone professionnel:  
.....

Téléphone professionnel:  
.....

Portable: .....

Portable: .....

Adresse e-mail lisible en majuscules :  
.....

Adresse e-mail lisible en majuscules :  
.....

Profession: .....

Profession: .....

Autorisation de donner mon numéro de téléphone ainsi que mon adresse e-mail aux parents correspondants de la classe de mon enfant:

OUI

NON

**En cas de changement de vos coordonnées, il est obligatoire de nous le signaler. Merci**

**Date:** .....

**Signature du Père:**

**Signature de la Mère:**

En cas de séparation

L'enfant est domicilié:      chez le père     

Garde alternée     

chez la mère     

autre (précisez)       .....

**A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES PARENTS EN LETTRES MAJUSCULES**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nombre de frères et sœurs : ..... Externe ou demi-pensionnaire : .....

A-t-il une religion?.....Si oui laquelle ? .....

A- il doublé une classe depuis le début de sa scolarité?.....Si oui laquelle? .....

A- il sauté une classe depuis le début de sa scolarité?..... Si oui laquelle? .....

A- il un dossier MDPH, PAP?.....

**PÈRE**

**MÈRE**

Nom et prénom: .....

Nom et prénom: .....

.....

.....

Adresse complète:

Adresse complète:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Téléphone domicile:.....

Téléphone domicile:.....

Téléphone professionnel :.....

Téléphone professionnel :.....

Portable: .....

Portable: .....

Adresse e-mail lisible en majuscules :

Adresse e-mail lisible en majuscules :

.....

.....

Profession: .....

Profession: .....

**En cas de changement de vos coordonnées, il est obligatoire de nous le signaler. Merci**

**Date:..... Signature du père:**

**Signature de la mère:**

En cas de séparation

L'enfant est domicilié:

chez le père

Garde alternée

chez la mère

autre (précisez)

FICHE DE PRET DE LIVRES , CARTE SCOLAIRE, CASIER

Nom et Prénom .....Classe.....

Trois chèques de caution pour: prêt livres: **75 Euros** libellé à l'ordre de **EN FAMILLE**Carte scolaire : **10 Euros** libellé à l'ordre de **EN FAMILLE**Casier : **50 Euros** libellé à l'ordre de **EN FAMILLE****Renseigner le tableau ci-dessous suivant l'état des livres confiés à votre enfant (1 neuf / 2 usagé / 3 abimé).**

A RECU EN PRÊT	N° du Manuel	ETAT SEPTEMBRE	ETAT JUIN
FRANCAIS	.....	.....	.....
GRAMMAIRE	.....	.....	.....
HIST.GEO.	.....	.....	.....
MATHEMATIQUES	.....	.....	.....
LV1	.....	.....	.....
CD audio LV1	.....	.....	.....
LV2	.....	.....	.....
CD audio LV2	.....	.....	.....
SVT	.....	.....	.....
SCIENCES PHYSIQUES	.....	.....	.....
LATIN	.....	.....	.....
GREC	.....	.....	.....

**Tout livre prêté doit :**

- Porter au verso de la couverture cartonnée les NOM et PRENOM DE L'ELEVE, l'année du prêt, la classe et la section.
- Être couvert (ne pas mettre de scotch sur le livre).
- Ne recevoir aucune inscription ou annotation.
- **Passé le 15 juillet les livres et cartes non rendus ne seront pas remboursés et les chèques seront encaissés.**

En cas de perte ou dégradation, les familles supportent la responsabilité du remboursement pour le remplacement.  
Concernant les livres de langue, tout CD Audio manquant entraîne le remplacement complet de l'ouvrage (livre + CD).

Date:

SIGNATURE DES PARENTS :

SIGNATURE DE L'ELEVE:



## **BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ETUDE SURVEILLEE pour le 1<sup>er</sup> trimestre**

A accompagner du règlement sous enveloppe au nom de l'enfant  
Monsieur, Madame .....

Parents de ..... en classe de : .....

Inscrivent leur enfant à l'étude surveillée (celle-ci débutera le lundi 10 septembre).

lundi

mardi

jeudi

vendredi

Ci-joint, un chèque de **60 €** à l'ordre de " **En Famille** ".

En cas de sortie anticipée autorisez-vous votre enfant à ne pas assister à l'étude surveillée ?

OUI

NON

Date

Signature

## **DEMANDE DE BOURSE**

Madame, Monsieur.....

Parent(s) de .....

Ont pris connaissance des modalités de demande de bourse et

- ne désirent pas déposer de dossier.
- désirent déposer un dossier et demandent à rencontrer Mme SAINT-REMY auquel cas il est nécessaire de téléphoner à Mme Saint Rémy pour rendre rendez-vous.

Signature :

## **PARENTS CORRESPONDANTS**

Après avoir lu le guide du parent correspondant

**Madame**..... **Monsieur**.....

Souhaite être parent correspondant dans la classe de son enfant :

**Nom** : ..... **Prénom** : ..... **Classe** : .....

Coordonnées : Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

La liste des parents correspondants sera publiée en octobre.

**Merci de compléter les bulletins ci –dessus après consultation du dossier administratif**

## INSCRIPTION AU SELF-SERVICE

Après avoir consulté l'emploi du temps de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire qu'il soit demi-pensionnaire ou externe.

Mon enfant ..... élève en classe de .....

**Merci de cocher obligatoirement votre choix pour chaque jour de la semaine.**

Déjeunera au self le					Panier Repas*
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Panier Repas*
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Le panier repas concerne les élèves bénéficiant d'un P.A.I

Sera externe le					
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<table border="1" style="border-collapse: collapse;"><tr><td style="padding: 5px;">Signature</td></tr></table>					Signature
Signature					

# BULLETIN D'INSCRIPTION DE L'APEL

Chers parents,

Afin de pouvoir vous informer tout au long de l'année de ses activités par mail, l'Association des Parents d'Elèves du collège Sainte Clotilde a besoin de vos coordonnées.

Souhaitez-vous recevoir les nouvelles de l'APEL?                      Oui                      Non

Vos Nom, prénom: \_\_\_\_\_

Courriel Père \_\_\_\_\_

Courriel Mère \_\_\_\_\_

Merci de prêter attention à la lisibilité de vos adresses mail afin de limiter les non distribués.

Nom, prénom de votre enfant: \_\_\_\_\_                      Classe: \_\_\_\_\_

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres du bureau de l'Apel Sainte Clotilde mandatés par la Présidente de l'Apel Sainte Clotilde pour informer les parents du Sainte-Clotilde des différents événements se déroulant sur l'année scolaire.*

*Elles sont conservées pendant l'année scolaire en cours et sont destinées **au bureau de l'APEL Sainte Clotilde**.*

*Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [apelsainteclotilde@gmail.com](mailto:apelsainteclotilde@gmail.com)*

## POUVOIR

Je soussigné(e), (**nom, prénom, domicile**) \_\_\_\_\_

**membre de l'association APEL Sainte Clotilde,  
dont le siège est à Paris, 103 rue de Reuilly 75012, par la présente,**

donne pouvoir à M./Mme \_\_\_\_\_

**demeurant à** \_\_\_\_\_

**pour me représenter à l'assemblée générale des associés qui se tiendra  
le jeudi 27 septembre 2018 à 19h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- **Rapport moral**
- **Rapport financier et approbation des comptes**
- **Questions diverses**
- **Renouvellement des conseillers sortants**

**et en conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature** (précédée de la mention «Bon pour pouvoir»):